

# Aperçu statistique du mouvement syndical ouvrier

Ernest B. Akyeampong

La présente étude a été publiée à l'origine à la veille de la fête du Travail le 1<sup>er</sup> septembre 1997 et est ici mise à jour selon les plus récentes données disponibles. Elle quantifie l'adhésion syndicale au Canada au cours des dernières décennies, résume l'évolution et la composition actuelle des effectifs syndicaux et compare les conditions de travail des employés syndiqués avec celles de leurs homologues non syndiqués. Il est également fait état d'un certain nombre de statistiques sur les principales conventions salariales par comparaison au taux d'inflation pendant les 20 dernières années. D'autre part, des données sur les grèves, les lock-out et les pertes résultantes en jours-personnes brossent un tableau des conflits de travail survenus au cours de cette période. Une dernière série de statistiques compare le taux de syndicalisation dans 19 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

## Effectifs syndicaux et taux de syndicalisation selon le sexe, 1967 à 1997

Les plus récentes données obtenues en vertu de la *Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats*, mieux connue sous l'acronyme anglais CALURA (*Corporations and Labour Unions Returns Act*), remontent à 1993. On peut toutefois consulter des renseignements plus à jour (1997) au sujet des syndicats en ayant recours à la version remaniée de l'Enquête sur la population active (EPA) (voir *Sources des données*). Puisque les méthodes de collecte des données, les périodes de référence et la couverture de ces

Ernest B. Akyeampong est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec lui au (613) 951-4624.

## Sources des données

### Information sur l'adhésion syndicale, le taux de syndicalisation et les profils

Toutes les données d'avant 1997 sur l'adhésion syndicale, les taux de syndicalisation et les renseignements sur les profils des syndiqués dont il est fait état dans la présente étude ont été recueillis en vertu de la *Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats*, mieux connue sous l'acronyme CALURA.

En janvier 1997, l'Enquête sur la population active (EPA) remaniée a commencé à recueillir des données mensuelles sur l'adhésion et la couverture syndicales. Alliées à d'autres renseignements obtenus à partir de la même enquête (les taux de salaire, le volume du travail et des chiffres démographiques détaillés, par exemple), les données de l'EPA remaniée constituent une source précieuse d'information sur les syndiqués.

Bien que la CALURA et l'EPA soient sous la responsabilité de Statistique Canada, la prudence s'impose lorsqu'il s'agit de comparer ou d'interpréter les données tirées de ces deux sources. Ces dernières présentent en effet des résultats quelque peu différents pour plusieurs raisons, dont voici les principales :

- La période de référence de la CALURA est le 31 décembre de chaque année, alors que celle de l'EPA correspond habituellement à la semaine comprenant le 15 du mois.
- La CALURA est un recensement des syndicats de 100 membres et plus, alors que l'EPA est basée sur un échantillon de ménages n'imposant aucune limite quant au nombre de

membres pouvant faire partie d'un syndicat.

- Les chômeurs et les pensionnés peuvent appartenir à un syndicat. Ils sont inclus dans la CALURA, mais exclus de l'EPA.
- Dans la CALURA, les personnes qui cumulent des emplois peuvent être comptées deux fois si elles sont membres d'un syndicat différent pour chaque emploi, mais elles ne sont comptées qu'une seule fois dans le cadre de l'EPA.

### Avantages sociaux et régimes de travail

L'information sur les avantages sociaux, tels que les régimes de retraite et les congés de maladie payés par l'employeur, est tirée de l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail de novembre 1995, financée par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et menée par Statistique Canada.

### Grèves, lock-out et jours de travail perdus, et grandes conventions salariales

Ces données proviennent de DRHC. Elles ont trait à l'ensemble des arrêts de travail touchant un travailleur et plus. On peut obtenir d'autres renseignements sur ces statistiques auprès d'Angèle Charbonneau, Direction de l'information sur les milieux de travail, DRHC, en composant le (819) 997-3117 ou le 1 800 567-6866.

### Taux de syndicalisation de certains pays de l'OCDE

Ces données sont tirées de *Perspectives de l'emploi*, OCDE, juillet 1997.

deux sources de renseignements différent, les résultats qui en découlent peuvent également différer. La comparabilité des données de ces

deux sources demeure toujours à l'étude, bien que des observations préliminaires révèlent que l'ensemble des données de l'EPA semblent

## Évolution de la syndicalisation au Canada

«Pour remonter aux débuts du mouvement syndical canadien, il faut se rappeler qu'il est issu de l'industrialisation de l'économie survenue au début du siècle dernier. La croissance de la main-d'oeuvre dans le secteur industriel et la concentration accrue des entreprises de ce secteur ont favorisé le regroupement des travailleurs, ceux-ci étant de plus en plus nombreux à effectuer des tâches similaires. Les travailleurs spécialisés ont été les premiers à se regrouper devant la menace de la mécanisation de certaines de leurs tâches. En 1886 naissaient les deux grandes organisations syndicales, la American Federation of Labor et sa contrepartie canadienne, le Congrès des métiers et du travail du Canada. En 1902, des nationalistes canadiens fondèrent la Fédération canadienne du travail, en réaction à l'importante influence américaine.

En dépit de ces mouvements, ce n'est que durant les années 20, en raison des pressions constantes en faveur de réformes sociales et économiques, que les principales revendications de ces groupes ont été entendues. On note en effet des améliorations importantes des conditions de travail et des revenus réels durant ces années (Rea, 1991).

La crise des années 30 et les difficultés économiques subséquentes ont toutefois freiné momentanément ces

améliorations. En revanche, la période allant de 1940 à 1956 a vu pratiquement quadrupler les effectifs syndicaux. Parallèlement à cette recrudescence des effectifs, les différentes branches du mouvement syndical canadien tendaient à s'unifier, ce qui a favorisé l'adoption par les gouvernements de mesures législatives en faveur des travailleurs et contribué à raffermir l'influence et le prestige du mouvement syndical.

À partir de 1956, les effectifs ont augmenté plus lentement, à la fois parce que le bassin de travailleurs semi-spécialisés, les mieux disposés à se syndiquer, diminuait et que le nombre de cols blancs, moins enclins à se regrouper, augmentait. L'expansion de l'emploi dans la fonction publique fédérale, dans plusieurs gouvernements provinciaux, de même que dans certaines industries à niveau traditionnellement élevé de syndicalisation (dont celui de l'automobile) a contribué à une croissance légère et soutenue de l'effectif syndical vers le milieu des années 60 (Eaton, 1976). (Tiré de Galarneau, 1996).

De 1967 à 1997, l'adhésion syndicale a presque doublé, grâce surtout aux femmes. Par contre, la croissance parallèle des effectifs non syndiqués a maintenu le taux de syndicalisation entre 31 % et 33 % au cours de cette période.

correspondre aux récentes tendances de la CALURA.

- Établis à 2 056 000 en 1967, les effectifs syndicaux ont progressé assez régulièrement pour atteindre 3 841 000 en 1990. Depuis, ils ont quelque peu fléchi pour totaliser 3 547 000 en 1997 (tableau 1).
- Les femmes sont à l'origine de la majeure partie de l'essor des effectifs syndicaux observé au cours de cette période; le nombre de syndiquées a augmenté annuellement et atteignait 1 598 000 en 1997, soit quatre fois plus qu'en 1967 (402 000).
- Chez les hommes, le nombre de syndiqués a monté assez régulièrement de 1967 jusqu'au début des années 80. Par la suite, il a fluctué, si bien que les effectifs masculins de 1997 (1 949 000) sont beaucoup plus faibles que le sommet atteint en 1989 (2 314 000).
- Le taux de syndicalisation global s'est immobilisé dans une fourchette allant de 31 % à 33 %, principalement en raison de trois facteurs : la hausse du nombre de femmes syndiquées, la constance du taux élevé de syndicalisation dans le secteur public et le fait que les travailleurs autonomes (plutôt que les employés) sont à l'origine d'une bonne part de la croissance de l'emploi depuis quelques années.
- En 1967, 4 syndiqués sur 5 étaient des hommes; aujourd'hui, la répartition est presque égale : 45 % des membres sont des femmes et 55 %, des hommes (graphique A).
- À peu près 3 employés masculins sur 10 sont aujourd'hui syndiqués, contre tout juste un peu plus de 4 sur 10 il y a 30 ans. Chez les femmes, environ 1 sur 3 est aujourd'hui syndiquée, ce qui correspond au double de la proportion de 1 sur 6 observée en 1967.
- Une autre caractéristique du mouvement syndical à trait à son évolution au chapitre de l'affiliation

Tableau 1  
Effectifs syndicaux et taux de syndicalisation selon le sexe

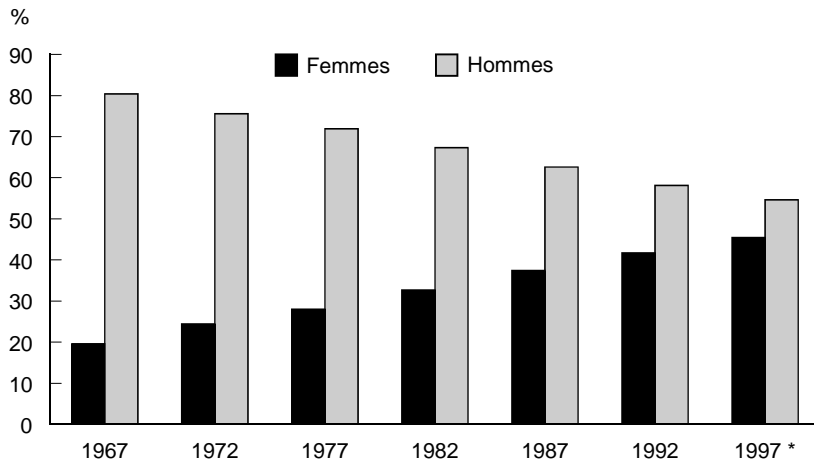
	Effectifs syndicaux			Taux de syndicalisation *		
	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes
	milliers			%		
1967	2 056	1 654	402	33,2	40,9	15,9
1972	2 355	1 780	575	31,9	37,9	21,4
1977	2 785	2 003	781	31,2	37,4	22,6
1982	2 997	2 016	981	31,0	37,8	24,0
1987	3 614	2 261	1 353	32,0	36,0	27,0
1992	3 803	2 216	1 587	33,2	36,1	29,8
1997 **	3 547	1 949	1 598	31,1	32,4	29,6

Sources : Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats (CALURA, 1967 à 1992); Enquête sur la population active (1997)

\* Le taux de syndicalisation correspond au rapport du nombre d'employés syndiqués au nombre total d'employés.

\*\* Moyenne pour la période de janvier à septembre 1997.

**Graphique A**  
**En 1997, près de la moitié des syndiqués sont des femmes.**



Sources : Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats (CALURA, 1967 à 1992); Enquête sur la population active (1997)

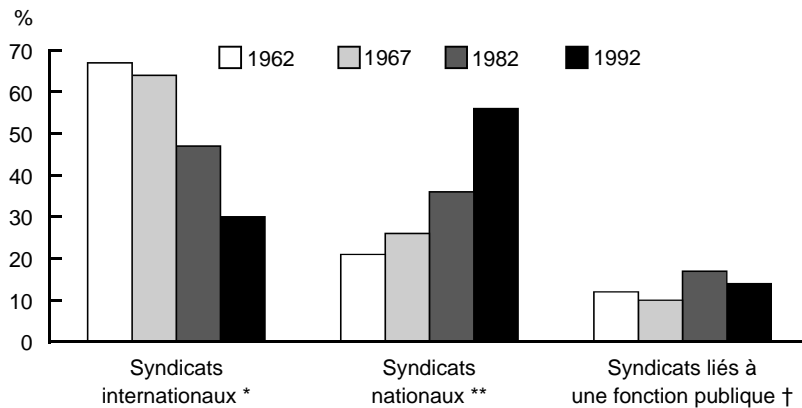
\* Moyenne pour la période de janvier à septembre 1997.

internationale. En 1962, environ 2 employés syndiqués sur 3 étaient membres d'un syndicat international dont le siège social était situé à l'extérieur du Canada. Trente ans plus tard (en 1992), la proportion n'était plus que de 3 sur 10 (graphique B).

### Travailleurs non syndiqués liés à une convention collective

Outre les syndiqués, l'Enquête sur la population active dénombre les employés qui, bien que non syndiqués, sont néanmoins assujettis à une convention collective signée par un syndicat et qui, par conséquent, ont droit à des privilèges négociés par le syndicat. Il s'agit notamment de personnes qui ont choisi de ne pas adhérer à un syndicat en raison de leurs croyances religieuses et de celles qui en sont exclues parce qu'elles occupent un poste de cadre. Le nombre moyen de ces travailleurs a été de 334 000 de janvier à septembre 1997.

**Graphique B**  
**Les syndicats nationaux comptent une part croissante de membres.**



Source : Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats (CALURA)

\* Syndicats dont les sièges sociaux sont situés à l'extérieur du Canada (principalement aux États-Unis).

\*\* Syndicats dont les sièges sociaux sont situés au Canada.

† Syndicats d'employés des gouvernements fédéral et provinciaux dont les droits de négociation sont définis en vertu d'une loi spéciale.

### Effectifs syndicaux actuels

En janvier 1997, l'Enquête sur la population active a commencé à recueillir des statistiques mensuelles sur l'adhésion syndicale et la couverture des conventions collectives (voir Sources des données). Afin de réduire au minimum les distorsions saisonnières, le profil suivant des effectifs syndicaux est basé sur les moyennes enregistrées au cours des neuf premiers mois de 1997.

### Secteurs public et privé

- Les employés du secteur public, c'est-à-dire ceux qui travaillent pour l'État, les sociétés de la couronne, les écoles et les hôpitaux, sont plus de trois fois plus susceptibles d'adhérer à un syndicat que leurs homologues du secteur privé (73 % contre 22 %) en 1997 (tableau 2).
- En effet, si les employés du secteur public ne représentent que 18 %

Tableau 2

**Effectifs syndicaux et couverture syndicale chez les employés, selon certaines caractéristiques, 1997 \***

	Total des travailleurs ayant un emploi	Effectifs syndicaux		Couverture syndicale **		Employés non syndiqués ***
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
<b>Total</b>	<b>11 414</b>	<b>3 547</b>	<b>31,1</b>	<b>3 881</b>	<b>34,0</b>	<b>7 533</b>
<b>Secteur public et privé †</b>						
Secteur public	2 070	1 501	72,5	1 604	77,5	466
Secteur privé	9 345	2 046	21,9	2 277	24,4	7 067
<b>Sexe</b>						
Hommes	6 010	1 949	32,4	2 132	35,5	3 878
Femmes	5 404	1 598	29,6	1 749	32,4	3 655
<b>Groupe d'âge</b>						
15 à 24 ans	1 888	202	10,7	244	12,9	1 644
25 à 54 ans	8 640	3 029	35,1	3 297	38,2	5 343
25 à 44 ans	6 350	2 019	31,8	2 214	34,9	4 137
45 à 54 ans	2 289	1 009	44,1	1 083	47,3	1 206
55 ans et plus	887	317	35,7	340	38,4	546
<b>Niveau d'instruction</b>						
0 à 8 années d'études	461	150	32,7	159	34,6	301
Études secondaires partielles	1 571	396	25,2	433	27,6	1 138
Diplôme d'études secondaires	2 369	681	28,8	739	31,2	1 629
Études postsecondaires partielles	1 162	263	22,7	290	25,0	871
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	3 764	1 293	34,4	1 410	37,5	2 354
Diplôme universitaire	2 089	763	36,5	849	40,7	1 240
<b>Province</b>						
Terre-Neuve	163	64	39,3	67	41,2	96
Île-du-Prince-Édouard	49	13	26,7	14	28,9	35
Nouvelle-Écosse	328	94	28,6	101	30,7	228
Nouveau-Brunswick	267	75	28,0	80	30,1	186
Québec	2 750	1 028	37,4	1 151	41,9	1 598
Ontario	4 474	1 246	27,9	1 345	30,1	3 129
Manitoba	437	152	34,9	164	37,5	273
Saskatchewan	351	118	33,6	128	36,5	223
Alberta	1 136	253	22,3	293	25,8	843
Colombie-Britannique	1 460	503	34,4	538	36,8	922
<b>Régime de travail</b>						
Temps plein	9 336	3 096	33,2	3 383	36,2	5 953
Temps partiel	2 079	451	21,7	498	24,0	1 580
<b>Industrie</b>						
Industries de transformation	3 003	957	31,8	1 043	34,7	1 961
Agriculture	125	3	2,2	3	2,8	121
Autres industries primaires	237	68	28,5	74	31,2	163
Industries manufacturières	1 043	679	33,2	740	36,2	1 303
Construction	464	123	26,6	135	29,0	329
Services publics ††	135	84	62,1	91	67,1	45
Industries des services	8 411	2 590	30,8	2 838	33,7	5 573
Transports, communications et entrepasage	767	338	44,1	358	46,7	409
Commerce	1 926	229	11,9	267	13,9	1 659
Finances, assurances et affaires immobilières	664	62	9,4	79	11,8	586
Services socioculturels, aux entreprises et personnels †††	4 253	1 436	33,8	1 556	36,6	2 697
Administration publique	801	525	65,5	578	72,2	223

Tableau 2

**Effectifs syndicaux et couverture syndicale chez les employés, selon certaines caractéristiques, 1997 \* (fin)**

	Total des travailleurs ayant un emploi	Effectifs syndicaux		Couverture syndicale **		Employés non syndiqués ***
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
<b>Profession</b>						
Cols blancs	8 248	2 361	28,6	2 604	31,6	5 644
Gestion et administration	1 657	275	16,6	337	20,3	1 320
Professionnels	2 268	1 110	48,9	1 194	52,6	1 074
Travail de bureau	1 839	518	28,2	564	30,7	1 275
Vente	981	80	8,2	95	9,7	886
Services	1 503	378	25,2	414	27,6	1 089
Cols bleus	3 166	1 186	37,5	1 277	40,3	1 890
Secteur primaire	252	45	17,8	49	19,4	203
Transformation, usinage et fabrication	1 565	621	39,7	669	42,8	896
Construction	467	197	42,2	210	45,0	257
Opérateurs de matériel de transport	417	145	34,8	156	37,3	262
Manutention et autres métiers	465	178	38,2	193	41,4	272
<b>Taille de l'entreprise</b>						
Moins de 20 employés	3 980	478	12,0	551	13,8	3 429
20 à 99 employés	3 628	1 124	31,0	1 239	34,2	2 389
100 à 500 employés	2 395	1 120	46,7	1 212	50,6	1 183
Plus de 500 employés	1 412	825	58,4	879	62,2	533
<b>Durée de l'emploi</b>						
1 à 12 mois	2 641	340	12,9	410	15,5	2 231
Plus de 1 année à 5 années	3 293	660	20,1	745	22,6	2 548
Plus de 5 années à 9 années	1 883	676	35,9	735	39,0	1 148
Plus de 9 années à 14 années	1 312	554	42,2	598	45,6	714
Plus de 14 années	2 285	1 316	57,6	1 393	61,0	892

Source : Enquête sur la population active

\* Moyenne pour la période de janvier à septembre 1997.

\*\* Comprend à la fois les employés syndiqués et ceux qui ne le sont pas mais qui sont liés à une convention collective.

\*\*\* Comprend les employés non syndiqués et non liés à une convention collective.

† Les employés du secteur public travaillent dans les ministères et organismes gouvernementaux, les sociétés de la couronne, ou dans les écoles, les hôpitaux et les autres établissements financés par l'État. Les employés du secteur privé désignent tous les autres salariés.

†† Comprend les industries de l'énergie électrique, de distribution d'eau et de gaz et d'évacuation des déchets.

††† Comprend les services aux entreprises, l'enseignement, les soins de santé et les services sociaux, l'hébergement et la restauration, les divertissements et loisirs, les services personnels et domestiques, les associations, et les autres services.

de la population active rémunérée, ils constituent cependant près de la moitié (42 %) de tous les effectifs syndicaux.

### Caractéristiques démographiques des syndiqués

- L'adhésion syndicale est un peu plus forte chez les hommes (32 %) que chez les femmes (30 %).
- Seulement 11 % des jeunes employés (15 à 24 ans) sont

syndiqués. Le taux de syndicalisation est le plus élevé chez les travailleurs âgés de 45 à 54 ans (44 %), notamment à cause du taux de syndicalisation élevé parmi la population vieillissante des cols bleus et des travailleurs du secteur public.

- Le taux de syndicalisation est plus élevé chez les travailleurs qui ont un niveau d'instruction élevé. Il est supérieur à la moyenne parmi les titulaires d'un diplôme universitaire ou d'un diplôme ou

certificat d'études postsecondaires, et inférieur chez les travailleurs moins scolarisés.

### Caractéristiques du marché du travail

- Les travailleurs à temps plein sont 1,5 fois plus susceptibles d'adhérer à un syndicat que les travailleurs à temps partiel (33 % contre 22 %).
- Les travailleurs de l'administration publique ont le taux de



syndicalisation le plus élevé (65 %), suivis de ceux des services publics (62 %) et des transports, communications et entreposage (44 %). Ceux qui oeuvrent dans l'agriculture (2 %) et dans les finances, assurances et affaires immobilières (9 %) sont les moins syndicalisés. Les industries manufacturières et la construction<sup>1</sup>, autrefois les bastions de la syndicalisation parmi les principales branches d'activité, enregistrent aujourd'hui un taux de syndicalisation qui correspond à peu près à la moyenne globale.

- Les cols bleus sont généralement plus susceptibles que les cols blancs d'adhérer à un syndicat. Environ 4 travailleurs sur 10 dans la construction, la transformation, l'usinage et la fabrication, et dans la manutention et les métiers connexes appartiennent à un syndicat. Bien que le taux de syndicalisation de l'ensemble des cols blancs (29 %) soit un peu inférieur à la moyenne globale, le taux associé aux travailleurs professionnels comme les enseignants et les infirmières (49 %) est le plus élevé de tous les groupes professionnels étudiés, cols blancs et cols bleus confondus. Voilà une des raisons pour lesquelles le taux de syndicalisation est plus élevé chez les travailleurs qui ont un niveau d'instruction élevé.
- Comme on pouvait s'y attendre, le taux de syndicalisation augmente avec la taille de l'entreprise. Durant les trois premiers trimestres de 1997, il est passé de 12 % parmi les entreprises comptant moins de 20 employés à 58 % parmi celles qui en comptaient plus de 500.
- Le taux de syndicalisation est plus faible chez les employés dont la durée de l'emploi est plutôt courte : seulement 13 % des travailleurs ayant une durée d'emploi de 12 mois ou moins adhèrent à un syndicat. Le taux progresse en fonction de la durée de l'emploi : chez les travailleurs occupant leur

poste depuis plus de 14 années, près de 60 % adhèrent à un syndicat. Encore une fois, cela fait écho au taux élevé observé parmi la population vieillissante des cols bleus et des travailleurs du secteur public.

### Dimension provinciale

Le taux de syndicalisation varie selon la province pour plusieurs raisons, dont les divergences sur le plan de la composition sectorielle, du droit du travail et des traditions.

- Les employés de Terre-Neuve sont parmi les plus susceptibles d'adhérer à un syndicat (39 %), suivis de ceux du Québec (37 %).
- On retrouve aussi un taux de syndicalisation supérieur à la moyenne au Manitoba (35 %) ainsi qu'en Colombie-Britannique et en Saskatchewan (34 % chacune).
- L'Ontario et les trois provinces maritimes ont chacun un taux de syndicalisation légèrement inférieur à 30 %, tandis que l'Alberta a le taux le plus faible (22 %).

### Salaires, avantages sociaux et régimes de travail

Les données brutes dont on dispose révèlent que les emplois dont les titulaires sont syndiqués sont généralement associés à des salaires plus élevés, un plus grand nombre d'avantages sociaux et, à maints égards, des modalités de travail plus avantageuses comparativement aux titulaires d'emplois non syndiqués. Les écarts sur les plans salarial et autres portent évidemment l'empreinte de nombreux facteurs indépendants de l'issue de la négociation collective, tels que les divergences dans la répartition des employés syndiqués et non syndiqués selon l'âge, le sexe, la durée de l'emploi, la branche d'activité, la profession, la taille de l'entreprise et la situation géographique. L'incidence de ces facteurs n'est pas abordée dans la présente étude, mais les

sections précédentes ont clairement démontré qu'il existe certaines caractéristiques liées aux travailleurs syndiqués et à leurs emplois que l'on associe à des salaires plus élevés. Par exemple, le taux de syndicalisation est plus élevé chez les hommes, les travailleurs plus âgés, les personnes qui ont un niveau d'instruction élevé, les professionnels, les travailleurs dont la durée de l'emploi est assez longue et chez ceux qui occupent un poste dans une grande entreprise. Il faut donc éviter d'imputer toutes les différences à l'égard des salaires et des avantages sociaux à la seule situation syndicale.

- Sur le plan salarial, les données de l'Enquête sur la population active montrent que le taux de rémunération horaire moyen des travailleurs syndiqués au cours des neuf premiers mois de 1997 était supérieur à celui versé aux non-syndiqués. L'écart se manifeste tant chez les travailleurs à temps plein (18,84 \$ contre 15,18 \$) que chez ceux à temps partiel (16,74 \$ contre 9,76 \$) (tableau 3).
- Par ailleurs, les travailleurs syndiqués à temps partiel travaillent plus longtemps par semaine que leurs homologues non syndiqués et gagnent un salaire horaire presque deux fois plus élevé. Leur salaire hebdomadaire moyen s'en trouve donc deux fois supérieur à celui des non-syndiqués.
- En ce qui a trait aux avantages sociaux, comme la protection d'un régime d'employeur (régime de retraite ou REER collectif, régime d'assurance-maladie, régime de soins dentaires ou congés de maladie payés), les données de l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail de novembre 1995 montrent que les syndiqués sont à peu près deux fois plus susceptibles que leurs homologues non syndiqués d'avoir droit à ces avantages. Environ 80 % des travailleurs syndiqués comparativement à 40 % de leurs

Tableau 3  
**Certaines caractéristiques des emplois selon le statut syndical**

	Employés syndiqués *	Employés non syndiqués **
<b>Taux de rémunération horaire moyen (\$)</b>		
Ensemble des employés	18,57	14,04
Employés à temps plein	18,84	15,18
Employés à temps partiel	16,74	9,76
<b>Gains hebdomadaires moyens (\$)</b>		
Ensemble des employés	679,13	518,96
Employés à temps plein	730,03	613,58
Employés à temps partiel	329,65	162,61
<b>Heures hebdomadaires habituelles moyennes, emploi principal</b>		
Ensemble des employés	36,4	35,3
Employés à temps plein	38,9	40,3
Employés à temps partiel	19,3	16,4
<b>Avantages sociaux</b>		
Pourcentage d'employés qui ont :		
un régime de retraite ou un REER collectif	82,8	32,9
un régime d'assurance-maladie complémentaire	83,7	44,4
un régime de soins dentaires	77,0	41,9
droit à des congés de maladie payés	77,2	44,7
droit à des vacances payées	84,1	65,3
Répartition en pourcentage selon la durée des vacances payées :		
2 semaines ou moins	15,9	36,9
plus de 2 mais moins de 4 semaines	24,2	33,6
4 semaines et plus	59,9	29,5
Nombre annuel moyen de jours de vacances payés	20,9	15,1
<b>Régime de travail</b>		
Pourcentage d'employés qui ont :		
un emploi à temps plein	87,4	76,7
un emploi permanent	91,1	86,9
un emploi temporaire	8,9	13,1
la possibilité d'un horaire de travail flexible	16,7	27,1
un horaire du lundi au vendredi inclusivement	65,8	58,2
un horaire de fin de semaine (samedi et dimanche)	5,8	8,4
un travail fait en partie ou en totalité à la maison	8,9	9,1
une entente de partage d'emploi	12,1	6,8
<b>Temps supplémentaire rémunéré et taux de rémunération des heures supplémentaires</b>		
Pourcentage d'employés faisant habituellement des heures supplémentaires		
	18,1	11,7
Nombre hebdomadaire moyen d'heures supplémentaires rémunérées habituellement travaillées		
	5,4	6,0
Répartition en pourcentage selon le taux de rémunération des heures supplémentaires :		
taux régulier	18,7	41,4
taux majoré de moitié ou taux double	78,4	55,6
autres taux	2,9	3,0

Sources : Enquête sur la population active (taux de rémunération horaire, gains hebdomadaires et heures hebdomadaires habituelles; moyennes pour la période de janvier à septembre 1997) et Enquête sur les horaires et les conditions de travail (novembre 1995).

\* Ne comprend que les employés syndiqués.

\*\* Comprend les employés non syndiqués et non liés à une convention collective.

homologues non syndiqués pouvaient se prévaloir de chacun de ces avantages.

- De plus, 84 % des syndiqués ont droit à des vacances payées, contre 65 % des travailleurs non syndiqués. En outre, la durée moyenne des vacances annuelles autorisées est plus longue pour les travailleurs syndiqués que pour les autres (21 jours contre 15)<sup>2</sup>.
- En ce qui concerne les régimes de travail, les syndiqués bénéficient encore une fois de certains avantages. Par exemple, ils sont un peu plus susceptibles que leurs homologues non syndiqués d'occuper un poste permanent (91 % contre 87 %), et à profiter d'un régime de partage d'emploi (12 % contre 7 %). En outre, une proportion légèrement plus faible d'employés syndiqués (6 % contre 8 %) travaillaient régulièrement toute la fin de semaine, c'est-à-dire le samedi et le dimanche.

- Les syndiqués sont également plus susceptibles que les non-syndiqués de travailler des heures supplémentaires rémunérées chaque semaine (18 % contre 12 %); lorsque tel est le cas, ce nombre hebdomadaire moyen d'heures supplémentaires rémunérées est toutefois moindre que chez les syndiqués (5,4 contre 6,0). Ces derniers sont en outre plus susceptibles de toucher une prime pour leur surtemps : en novembre 1995, environ 78 % des travailleurs syndiqués étaient payés au salaire majoré de moitié ou de 100 %, comparativement à 56 % de leurs homologues non syndiqués.

### Ralentissement considérable de l'inflation et des augmentations salariales

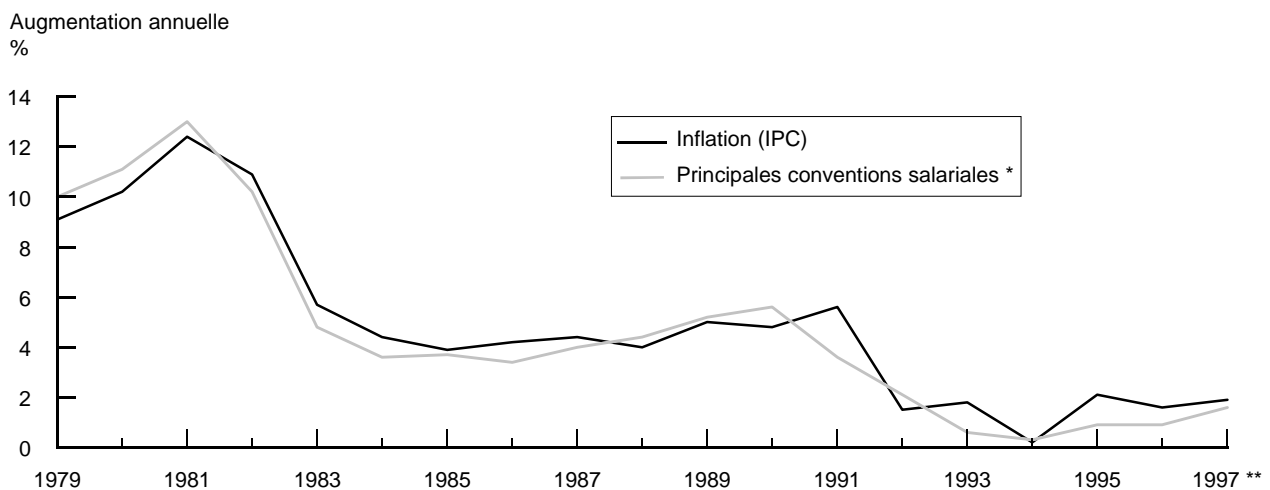
- Depuis une vingtaine d'années, les grandes conventions salariales (celles négociées par les syndicats comptant au moins 500 membres)

ont, sauf de rares exceptions, suivi dans l'ensemble l'évolution du taux d'inflation, c'est-à-dire celle de l'Indice des prix à la consommation (graphique C).

- De 1979 à 1981, les grandes conventions salariales ont prévu des hausses un peu supérieures à celle de l'inflation. Les deux indicateurs ont plafonné en 1981, à 13,0 % dans le cas des conventions salariales et à 12,4 % dans celui de l'inflation. Après la récession de 1981-1982, les deux séries ont chuté d'environ la moitié, évoluant dans une fourchette allant de 3,5 % à 5,5 % de 1983 à 1991. Elles ont de nouveau accusé une forte baisse dans les années 90, en raison notamment de la tenue médiocre de l'économie et des politiques de gel salarial – voire de baisse des salaires – pratiquées dans les secteurs public et privé. Depuis le début des années 80, l'inflation évolue, dans l'ensemble, à un rythme supérieur à celui des

Graphique C

**Les hausses salariales et les taux d'inflation évoluent généralement en tandem.**



Sources : Direction de l'information sur les milieux de travail, Développement des ressources humaines Canada; et Division des prix, Statistique Canada.

\* Les principales conventions salariales concernent les conventions auxquelles sont associés au moins 500 membres.

Les chiffres correspondent au pourcentage d'augmentation annuelle moyenne des taux de rémunération de base.

\*\* Les données de 1997 ont trait à la période de janvier à août seulement.



Tableau 4  
Principales conventions salariales et taux d'inflation

Année	Pourcentage d'augmentation annuelle moyenne des taux de rémunération de base			Hausse de l'Indice des prix à la consom- mation
	Secteur public *	Secteur privé *	Les deux secteurs	
	%			
1979	9,5	10,9	10,0	9,1
1980	10,9	11,6	11,1	10,2
1981	13,1	12,7	13,0	12,4
1982	10,4	9,7	10,2	10,9
1983	4,6	5,4	4,8	5,7
1984	3,9	3,2	3,6	4,4
1985	3,8	3,4	3,7	3,9
1986	3,6	3,0	3,4	4,2
1987	4,1	3,8	4,0	4,4
1988	3,9	5,0	4,4	4,0
1989	5,2	5,2	5,2	5,0
1990	5,6	5,7	5,6	4,8
1991	3,4	4,3	3,6	5,6
1992	2,0	2,5	2,1	1,5
1993	0,5	0,9	0,6	1,8
1994	-	1,2	0,3	0,2
1995	0,6	1,4	0,9	2,1
1996	0,4	1,9	0,9	1,6
1997 **	0,9	2,2	1,6	1,9

Sources : Direction de l'information sur les milieux de travail, Développement des ressources humaines Canada; et Division des prix, Statistique Canada.

Nota : Les principales conventions salariales concernent les conventions auxquelles sont associés au moins 500 membres.

\* Les employés du secteur public travaillent dans les ministères et organismes gouvernementaux, les sociétés de la couronne, ou dans les écoles, les hôpitaux et les autres établissements financés par l'État. Les employés du secteur privé désignent tous les autres salariés.

\*\* Les données de 1997 ont trait à la période de janvier à août seulement.

augmentations prévues dans les conventions salariales (tableau 4).

- Jusqu'à maintenant cette année (de janvier à août), les deux séries font état d'une faible tendance à la hausse, les conventions salariales ayant progressé de 1,6 % et l'inflation, de 1,9 %.

- D'autre part, les grandes conventions salariales des secteurs public et privé évoluent à peu près en parallèle; depuis 1988, cependant, l'ensemble des conventions du secteur privé ont toujours prévu des hausses supérieures à celles du secteur public sauf en 1989, où il y a eu égalité. Dans le secteur public, l'ensemble des conventions négociées de 1993 à 1996 ont prévu des hausses salariales moyennes inférieures à 1 % par

année, alors que les augmentations négociées dans le secteur privé ont varié entre 0,9 % et 1,9 %. Le rythme s'est un peu accéléré cette année (soit de janvier à août 1997), atteignant 0,9 % dans le secteur public et 2,2 % dans le secteur privé.

### Croissance des conflits de travail

- Plusieurs facteurs, dont la nature des calendriers de négociation collective, la taille des syndicats en cause et la conjoncture économique, ont une incidence sur les statistiques annuelles sur les grèves, les lock-out et les jours-personnes perdus. Quoiqu'il en soit, le nombre de grèves et de lock-out en 1996, et le nombre de

jours-personnes perdus en conséquence, ne représentent que le tiers des niveaux enregistrés en 1980, malgré l'accroissement des effectifs dans l'intervalle (tableau 5).

- Cette accalmie est imputable à plusieurs facteurs : les récessions du début des années 80 et 90, l'adoption de démarches novatrices dans le domaine des relations industrielles par les employeurs et les syndicats, la restructuration des entreprises, la mondialisation de l'économie, etc.
- En 1980, comme en 1981, plus de 1 000 grèves et lock-out ont occasionné la perte d'environ 9 millions de jours-personnes. En dépit de certaines fluctuations, ces chiffres ont, dans l'ensemble, témoigné d'une tendance à la baisse au fil des ans, si bien qu'en

Tableau 5  
Grèves et lock-out,  
travailleurs touchés et jours-  
personnes perdus

Année	Grèves et lock-out	Travail- leurs touchés	Jours- personnes non travaillés	
			milliers	milliers
1980	1 028	439	9 130	
1981	1 050	342	8 851	
1982	680	464	5 713	
1983	645	329	4 441	
1984	716	187	3 883	
1985	829	162	3 126	
1986	748	484	7 151	
1987	668	582	3 810	
1988	548	207	4 901	
1989	627	445	3 701	
1990	579	270	5 079	
1991	463	253	2 516	
1992	404	150	2 110	
1993	381	102	1 517	
1994	374	81	1 607	
1995	328	149	1 582	
1996	328	284	3 340	
1997 *	180	43	1 256	

Source : Direction de l'information sur les milieux de travail, Développement des ressources humaines Canada

\* Les données de 1997 ont trait à la période de janvier à juin seulement.

1994 et en 1995, malgré l'accroissement des effectifs, le nombre de grèves et de lock-out est tombé aux alentours de 350 et le nombre de jours-personnes perdus, à environ 1,6 million.

- Les conflits de travail semblent avoir repris de plus belle. Par exemple, même si le nombre de grèves et de lock-out en 1996 a été le même qu'en 1995 (328), deux fois plus de travailleurs ont été touchés (284 000). De plus, le nombre de jours-personnes perdus en 1996 a été plus de deux fois supérieur à celui de 1995 (3,3 millions contre 1,6 million). Pour les six premiers mois de 1997, 1,3 million de jours-personnes ont déjà été perdus en raison de grèves ou de lock-out. En outre, plusieurs des grands syndicats et leurs employeurs étaient aux prises avec d'importants conflits au moment de la rédaction du présent article.

## Comparaisons internationales

Même si les sources, les méthodes et l'ampleur des données sur l'adhésion syndicale varient d'un pays à un autre, les chiffres rassemblés par l'OCDE font ressortir des écarts marqués sur le plan des taux de syndicalisation parmi 19 de ses pays membres.

- Au milieu des années 90, des taux de syndicalisation élevés ont été enregistrés dans les pays scandinaves que sont la Suède (91 %), la Finlande (81 %) et le Danemark (76 %); de plus faibles taux ont été observés en Espagne, aux États-Unis et en France, où moins de 1 travailleur sur 5 était syndiqué. Le Canada se retrouvait dans le milieu du peloton (graphique D et tableau 6)<sup>3</sup>.
- La France représente un cas unique, du fait que seulement 9 % de ses travailleurs sont syndiqués,

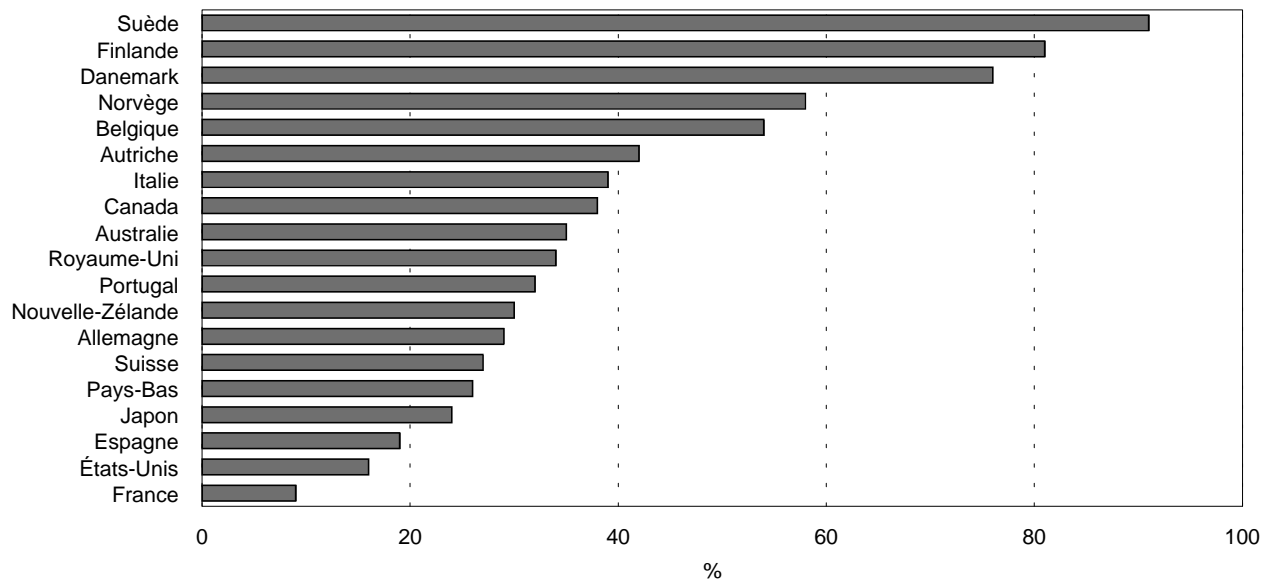
alors que la presque totalité des effectifs (95 %) sont liés à une convention collective. Comme on pouvait s'y attendre, la proportion d'employés liés à une convention collective par rapport à la proportion de syndiqués était aussi plus élevée dans la plupart des autres pays.

## Sommaire

Bien que 1 employé sur 3 fasse aujourd'hui partie d'un syndicat – comme ce fut le cas au cours des 30 dernières années –, la composition des effectifs syndicaux a changé. Les effectifs masculins ont diminué et les syndicats internationaux ont perdu leur prédominance au cours des années; on compte en effet parmi les membres des proportions relativement égales d'hommes et de femmes et guère plus de 3 syndiqués sur 10 faisaient partie d'un syndicat ayant

Graphique D

Les taux de syndicalisation sont les plus élevés dans les pays scandinaves.



Source : Perspectives de l'emploi, OCDE, juillet 1997

Nota : Toutes les données ont trait à 1994, sauf dans les pays suivants : Danemark (1993), Finlande (1995), Allemagne (1993), Italie (1992), Pays-Bas (1993), Portugal (1990), Suède (1993) et Suisse (1992).

Tableau 6  
Taux de syndicalisation dans certains pays de l'OCDE

	Taux de syndicalisation	
	1980	1994 *
	%	
Australie	48	35
Autriche	56	42
Belgique	56	54
Canada	36	38
Danemark	76	76
Finlande	70	81
France	18	9
Allemagne	36	29
Italie	49	39
Japon	31	24
Pays-Bas	35	26
Nouvelle-Zélande	56	30
Norvège	57	58
Portugal	61	32
Espagne	9	19
Suède	80	91
Suisse	31	27
Royaume-Uni	50	34
États-Unis	22	16

Source : Perspectives de l'emploi, OCDE, juillet 1997

\* Voir le graphique D pour connaître les pays dont les données ne correspondent pas à l'année de référence 1994.

une affiliation internationale en 1992. On associe en outre encore plus volontiers les syndiqués aux professions des cols bleus, bien que des taux croissants de syndicalisation aient été observés dans certaines professions des cols blancs, plus particulièrement chez les enseignants et les infirmières. Les travailleurs syndiqués se font en outre vieillissants, notamment en raison de la population vieillissante des cols bleus et des travailleurs du secteur privé.

Les emplois assortis de prérogatives syndicales sont généralement associés à un salaire plus élevé, de meilleurs avantages sociaux et un régime de travail plus favorable que les emplois qui ne présentent pas de telles prérogatives. Il ne faut toutefois pas imputer la totalité de ces écarts à la seule adhésion syndicale. D'autres facteurs

jouent également un rôle, notamment le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, la taille de l'entreprise et la durée de l'emploi.

Après une longue période d'accalmie, les conflits de travail semblent avoir connu une certaine recrudescence au cours de la dernière année et demie. Parallèlement, les majorations salariales et l'inflation ont jusqu'ici été témoins d'un léger mouvement à la hausse cette année.

À l'échelle internationale, les données de l'OCDE à l'égard des taux de syndicalisation témoignent d'une situation diversifiée parmi les 19 pays membres qui ont été étudiés. Entre 1980 et 1994, 5 de ces pays (dont le Canada) ont fait état d'une hausse du taux de syndicalisation, 13 ont enregistré une baisse et 1 n'a vu aucun changement. □

## Notes

1 Les taux de syndicalisation obtenus en vertu de la CALURA, plus particulièrement dans l'industrie de la construction, ont traditionnellement toujours été plus élevés que les taux tirés des enquêtes-ménages comme l'Enquête sur la population active (EPA). Cela tient principalement au fait que les effectifs syndicaux dénombrés en vertu de la CALURA comprennent les chômeurs et les retraités, ce dont ne tient pas compte l'EPA.

2 Bien que les normes d'emploi et le droit du travail fédéraux et provinciaux autorisent habituellement au moins deux semaines de vacances payées pour les employés, certains travailleurs n'y ont pas droit. Il s'agit notamment de certains travailleurs à forfait, temporaires, occasionnels et sur demande. Il est également possible qu'un certain nombre de travailleurs appelés à accepter une indemnité tenant lieu de vacances aient répondu par la négative à la question correspondante de l'enquête.

3 Les taux de syndicalisation pour le Canada compilés par l'OCDE sont légèrement plus élevés que ceux tirés de la CALURA. Dans ce premier cas, les données ont été tirées de l'enquête sur le Canada qu'a menée l'OCDE en 1995.

## Documents consultés

AKYEAMPONG, E.B. «Aperçu des conditions de travail, 1995» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 9, n° 1, Statistique Canada, Ottawa, Printemps 1997, p. 55-60.

EATON, J.K. *Croissance du syndicalisme dans les années soixante*, Travail Canada, 1976.

GALARNEAU, D. «Le point sur l'adhésion syndicale» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 8, n° 1, Statistique Canada, Ottawa, Printemps 1996, p. 48-58.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *Perspectives de l'emploi*, OCDE, Paris, juillet 1997.

REA, K.J. *A Guide to Canadian Economic History*, Toronto, Canadian Scholars' Press, 1991.